

DIGRAIN TERMITES FORMULE CONCENTRÉE

Insecticide liquide à diluer très efficace contre les termites qui prolifèrent dans les locaux et habitations, et les autres insectes rampants.

Mode d'action

DIGRAIN TERMITES FORMULE CONCENTRÉE agit par contact et par ingestion sur les insectes. La Cyperméthrine contenue à haute concentration dans la formule est une molécule de la famille des pyréthrinoides. Elle confère au produit un effet choc, associé à une action longue durée (12 semaines) pour une efficacité et une protection optimales.

Dose et mode d'emploi

Agiter le flacon avant utilisation. Diluer **DIGRAIN TERMITES FORMULE CONCENTRÉE** à raison de 50 mL dans 1 L d'eau pour traiter 20 m². Pour les surfaces très poreuses, diluer 50 mL dans 10 L d'eau pour traiter 25 m².

Pulvériser cette solution directement sur les surfaces à protéger : sols, plinthes, encadrements de portes et des fenêtres, fissures et crevasses, etc.

Évacuer les personnes, les animaux (y compris les aquariums et terrariums), les denrées alimentaires de la zone à traiter. Aérer pendant toute la durée du traitement et ventiler à fond avant de réoccuper la pièce traitée. Nettoyer le matériel utilisé après chaque application. Dans tous les cas, ne retraiter qu'en cas de nouvelle infestation.



Référence & Conditionnement

I7177 : Flacon de 500 mL

Précautions particulières

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi. Ne préparer que la quantité de solution que l'on sait utiliser dans la journée. Ne pas pulvériser sur les personnes, les vêtements, les aliments, les animaux. Ne pas utiliser pour le traitement du bois. Le port de gants est recommandé et le lavage des mains est indispensable après toute manipulation. Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées / ventilables. Conserver dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser l'emballage. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Élimination

Éliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur (Grand public : en déchetterie - Professionnels : via une filière de collecte des produits dangereux). Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.